

Concours MoveAgri 2021

<http://moveagri.educagri.fr>

ARTICLE 1 – Organisateur

L'institut Agro – site de Florac dans le cadre de l'action : MOVEAGRI « le réseau des étudiants et élèves qui bougent à l'étranger » organise un concours blogs, photos et vidéos intitulé Concours « MOVEAGRI 2021 ».

ARTICLE 2 – Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à tout apprenant (élève, apprenti, stagiaire ou étudiant) inscrit en 2020/2021 dans un établissement d'enseignement agricole.

Ne peuvent pas participer au concours les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

ARTICLE 3 – Comment participer ?

Les participants devront publier sur le site <https://moveagri.ning.com/> ou sur Instagram (avec le #MoveagriPrix2021) durant la période du 1er janvier au 30 novembre 2021, un blog, une sélection de photos, ou une vidéo sur des gestes professionnels selon les spécifications et recommandations décrites dans les articles ci-dessous.

ARTICLE 4 – Dotation ?

Chaque concours est doté d'un premier prix :

- **Meilleur Blogagri étudiant**
- **Meilleur Blogagri lycéen**
- **Meilleur Album Photos**
- **Meilleure Vidéo ou Story « Gestes professionnels en action »**

1er Prix :

- Un week-end dans une capitale européenne pour chacun des 4 lauréats (dotation d'une valeur de 300 €).
- Invitation à Paris (au Ministère de l'Agriculture) des lauréats en Mai 2022. Les lauréats recevront le prix de manière officielle et seront valorisés sur le site internet du Ministère.



Prix du jury

Se verront aussi félicités par le jury et invités à la remise des prix à Paris :

- Le meilleur blogagri du jeune étranger en France.
- Un établissement qui a particulièrement réussi à utiliser la plateforme pour la gestion des mobilités de ses élèves et étudiants.

ARTICLE 5 – Mode de sélection des gagnants

Un jury composé des membres de l'équipe d'animation de la plateforme Moveagri ainsi que des enseignants participants à une session de formation annuelle.

Les résultats du concours seront mis en ligne sur le site Moveagri vers le 15 décembre 2021. Les gagnants seront également informés par mail des résultats.

ARTICLE 6 – Règlement du concours « Meilleur blogagri lycéen et étudiant »

Premier conseil : période de publication

Les blogagris pris en compte sont ceux publiés entre le 1er janvier au 30 novembre 2021.

Deuxième conseil : c'est la collection de blogagris qui compte !

Tu peux ne publier **qu'un seul blogagri** et dans ce cas, le jury sera sensible à l'équilibre entre la richesse et l'intérêt du contenu ET ta capacité de synthèse. Par exemple : le blogagri ne doit pas être un copier-coller de tout un pan de ton rapport de stage.

Tu peux publier **une série de blogagris** et dans ce cas, le jury sera sensible à :

- la continuité de tes publications : au moins 1 blogagri au début du stage, 1 pendant le stage et 1 à la fin du stage.
- ta capacité à nourrir l'intérêt du lecteur.
- Par exemple, si ton activité est très répétitive pendant le stage, tu peux le dire avec simplicité, mais ne pas publier X fois 1 nouveau blogagri jour par jour ou qui parle de la même chose.

Troisième conseil : chaque blogagri doit comporter un minimum d'informations

Chaque blogagri doit être bien renseigné et doit comporter a minima :

- 1 titre mentionnant la date et le lieu
- 1 accroche : un texte d'accroche court permettant au lecteur de comprendre rapidement le thème du stage, le lieu et donnant envie de lire la suite.
- au minimum 3 balises : choisis 3 mots-clés séparés par une virgule, facilitant la recherche des visiteurs sur le site (une balise = un tag)

Tu peux mettre en balises : le nom du pays (en minuscule (sans accent), le nom de la structure d'accueil, le mot clé du consortium de stage ERASMUS+ ou un mot libre mais adapté. Ex : Allemagne, Ministère de l'Agriculture, Beep, Equitation...

- au minimum 1 photo par blogagri, chaque photo devant comporter le titre et la légende

Non obligatoire : tu peux également poster au sein d'un blogagri 1 vidéo. Si tu le souhaites, tu peux créer une vidéo ou une story Instagram et concourir pour le prix « **Gestes Pro en Action** » (cf. règlement concours vidéo et story « Gestes pros en action »)

Quatrième conseil : la mise en forme de tes blogagris doit être fluide, aérée

Ne surcharge pas tes publications de photos et de commentaires inutiles, trie tes informations pour que la lecture de ta production soit fluide.

Cinquième conseil : respecter une certaine charte graphique lors de vos écritures

Essaye de garder la même police tout au long de ton blogagri, choisis une taille en adéquation avec les informations que tu veux prioritairement mettre en avant et pense à corriger tes fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison.

NB : les blogagris rédigés avec trop de fautes pourront difficilement être retenus in fine par le jury pour le concours Moveagri et cela peut nuire à ton « identité numérique » lorsqu'on fera une recherche à partir de ton nom sur internet.

Sixième conseil : respecter les droits d'auteur

Ne publie pas de photos, de vidéos qui ne t'appartiennent pas ou qui n'appartiennent pas au domaine public. Les photos ou vidéos doivent être accompagnées d'une légende avec le nom de l'auteur.

ARTICLE 7 – Règlement du concours « meilleur album photos »

Premier conseil : période de publication

Les albums photos pris en compte sont ceux publiés entre le 1er janvier et le 30 novembre 2021. Ils peuvent être publiés sur le site Moveagri directement ou sur votre page Instagram avec le #MoveagriPrix2021.

Deuxième conseil : c'est la collection de photos qui compte !

- Tu peux ne publier qu'un seul album, le jury sera sensible à l'équilibre entre la richesse et l'intérêt du contenu ET ta capacité de synthèse. Ne pas publier X fois une photo du même sujet.
- Tu peux publier une série d'albums, le jury sera sensible à ta capacité à nourrir l'intérêt du lecteur. Nomme tes photos afin de permettre au jury de distinguer chaque album (par exemple album1, album2...

Troisième conseil : nombre de photos

Un album doit comporter minimum 10 photos et maximum 20 photos.

Quatrième conseil : choix des photos

Choisis des photos représentatives de ton stage : aspect technique / aspect culturel / photo en train de travailler... et pas seulement des photos de paysage ou des selfies.

Cinquième conseil : nommer et légender les photos

Au sein de l'album, chaque photo doit comporter 1 titre, 1 description ou légende, 1 mots-clés (= 1 tag) et des # ou @ pour une publication sur Instagram

Par exemple sur Moveagri : Irlande, Ranch Brandon, Equitation, BTS, Consortium Bretagne.....

Et sur Instagram : #Moveagri #MoveagriPrix2021 #Irlande #Stage #BTS @Moveagri @monlycée @mesamis....

ARTICLE 8 – Règlement du concours « meilleure vidéo ou Story Instagram « gestes professionnels en action »

Premier conseil : période de publication

Les vidéos prises en compte sont celles publiées entre le 1er janvier et le 30 novembre 2021 sur la plateforme Moveagri ou sur Instagram sous forme de Story avec le #MoveagriPrix2021

Deuxième conseil : durée de la vidéo

La vidéo doit faire moins de 3 minutes. (sans compter le générique de fin). La story Instagram est libre sur la forme. Elle peut intégrer des vidéos, photomontages et animations.

Troisième conseil : qu'est-ce qui est filmé ?

Pendant ton stage, on te demande de te filmer (ou quelqu'un d'autre te filme) « en action », avec ton smartphone, lors d'une activité professionnelle que tu fais et que tu penses importante pour toi.

Le geste professionnel est clairement montré, par étape.

Quatrième conseil : commenter la vidéo en direct !

Tout en te filmant, tu dois bien répondre aux 3 questions suivantes :

- 1) Que vas-tu nous montrer ? (nom de l'activité, de la tâche...)
- 2) Puis, explique-nous les étapes successives de ce que tu fais.
- 3) Pour conclure, quelles différences vois-tu avec ce que tu connaissais déjà ?

Cinquième conseil : qualité du son et de l'image

Le jury sera attentif aux points suivants :

- Tu t'exprimes clairement sur la vidéo ou la story
- Tu peux le faire en langue étrangère si tu veux
- La vidéo ou la story réalisée est de bonne qualité (image et son)

ARTICLE 9 – Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

A Montpellier, le

Pour toutes informations ou questions, contactez Christian Resche (christian.resche@supagro.fr)

Voir aussi les lauréats 2019, 2018, 2017, 2016, 2015 et 2014 sur [le site moveagri](#)